

PRÉSENCES :

Bilodeau Cynthia	Fuller Brigitte	Lévesque Karine
Bourbonnais Isabelle	Gabriele Karine	Malouin Claudine
Bourgon Julie	Gariépy Isabelle	Ménard Julie
Bouthillier Myriam	Gaudreau Mélanie	Mercier Jocelyne
Brunet Émilie	Lamoureux Mélanie	Morin Yvane
Chartrand Mélanie	Lapointe Amélie	Morin-Plante Alexandra
D'Amour Michèle	Lapointe Katia	Nolin Marie-Claude
D'Amour Chantal	Lavoie Nadine	Rose Marie-Josée
Desjardins Valérie	Leduc Marie-Claude	Schimek Christina
Dubé Sylvette	Lefebvre Véronique	Thivierge Vincent
Ferland Alexandre	Léveillé Amélie	

ORDRE DU JOUR :

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	1
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 AVRIL 2021 ET SUIVIS.....	2
3. NÉGOCIATION.....	2
4. MESURES EXCEPTIONNELLES CAUSÉES PAR LA FERMETURE DU PONT DE L'ÎLE-AUX-TOURTES.....	3
5. ENTENTE GRIEF DÉPASSEMENT DES MOYENNES	3
6. FORMATION CONTINUE (OFFENSIVE PROFESSIONNELLE)	3
7. DÉPÊCHE FSE – L'EXPERTISE PÉDAGOGIQUE ENSEIGNANTE	4
8. COMITÉ DES JEUNES	4
9. COMITÉ DES SPÉCIALISTES	4
10. DOSSIERS DES ÉLÈVES	4
11. QUESTIONS DIVERSES.....	4
12. VARIA.....	5

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Julie Ménard,
Appuyé par Sylvette Dubé :

A2021-CD-DEC-34

Il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants au point varia :

a) Séance de mutations

b) Prochaine assemblée des personnes déléguées

en apportant les modifications suivantes :

ajouter Comité des spécialistes au point 9 et décaler la numérotation en conséquence des autres points.

Ajouter un point 2.3 Cadre de référence sur l'implantation des aides technologiques et cadre de référence en orthopédagogie.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 AVRIL 2021 ET SUIVIS

Proposé par Marie-Claude Nolin,
Appuyé par Cynthia Bilodeau :

A2021-CD-DEC-35 **Il est résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal du 26 avril 2021 tel que présenté.

Suivis :

2.1 Cartes de membre électronique

Du 14 au 21 juin , nous amorcerons la troisième offensive pour la signature des cartes de membres. Il est demandé aux personnes déléguées d'appeler un dizaine de personnes suppléantes chacune et de relancer les membres de leur établissement qui n'ont pas encore signé leur carte. Un courriel sera transmis la semaine précédente incluant les explications à donner au téléphone. Les personnes déléguées seront invitées à guider les personnes suppléantes pour signer leur carte au besoin.

2.2 Semaine de la relève

Sylvette Dubé a participé au camp de la relève cette année. Qualifié de motivant, ressourçant, plaisant, elle présente les divers ateliers auxquels elle a participé.

2.3 Cadre de référence sur l'implantation des aides technologiques et cadre de référence en orthopédagogie

Deux des personnes intéressées se sont désistées à participer au comité d'analyse. Néanmoins, le comité d'analyse sur le cadre de référence sur l'implantation des aides technologiques s'est réuni le 20 mai dernier. Des recommandations et des commentaires ont été émis au document évolutif et ont été transmis au SEJ dès le lendemain.

Le cadre de référence n'ayant pas fait l'objet de révision cette année par les SEJ, le comité d'analyse du cadre de référence en orthopédagogie sera remis à l'an prochain.

3. NÉGOCIATION

Une personne déléguée questionne la coupure de traitement de la grève innovante du 14 avril dernier. À son école, tous les enseignants ont été coupés 0,4. La présidente répète que la coupure de traitement doit être faite en fonction de l'horaire de chacun des enseignants. Chaque enseignant est responsable d'aller voir sa direction et de la questionner à ce sujet et de faire apporter des ajustements si nécessaire.

3.1 Résultats généraux

La présidente présente les résultats généraux en lien avec le règlement sectoriel des syndicats affiliés à la FSE.

3.2 Suite de la négociation intersectorielle

Ce n'est pas terminé! La négociation intersectorielle est toujours en cours. Les grèves se poursuivent ainsi que certains moyens de pression, comme le port du chandail le jeudi et les journées pédagogiques en TNP, *Touche pas à mes pédagogos!*

4. MESURES EXCEPTIONNELLES CAUSÉES PAR LA FERMETURE DU PONT DE L'ÎLE-AUX-TOURTES

La présidente informe les personnes déléguées des démarches de consultation des syndicats en lien avec la fermeture du pont de l'Île-aux-Tourtes depuis vendredi dernier. Le 25 mai, c'est grâce aux syndicats que le CSSTL a fermé et a permis à toutes les écoles d'établir si elles fermaient ou non selon la durée de la fermeture du pont de l'Île-aux-Tourtes. Elle répond aux diverses questions :

- Un suivi sera fait pour l'école des Légendes ;
- Un grief sera déposé en lien avec la convocation des enseignantes et enseignants un dimanche après-midi si le centre refuse de rémunérer ceux-ci. Un courriel suivra pour informer les membres d'une possible entente ou du dépôt d'un grief.

5. ENTENTE GRIEF DÉPASSEMENT DES MOYENNES

Le 10 mai dernier, une entente de grief concernant le dépassement de la moyenne au préscolaire et la pondération à priori de 6 groupes a été convenue entre les deux parties. Les enseignantes concernées ont obtenu un poste rétroactif au 25 août et ont été invitées à la séance de mutation. La somme de trente-cinq-mille dollars (35 000 \$) obtenue, sera à répartir entre les enseignantes et les enseignants concernés. La répartition sera décidée en comité exécutif.

Pour la pondération à priori, la présidente rappelle aux enseignantes et enseignants l'importance de vérifier sa liste d'élèves à la rentrée scolaire afin de s'assurer que la pondération à priori a été respectée. Un exemple de calcul sera publié dans la prochaine édition de L'Informel.

6. FORMATION CONTINUE (OFFENSIVE PROFESSIONNELLE)

La FSE-CSQ a fortement dénoncé le projet de loi n°-40 lors de son dépôt, mais elle a fait bien plus. En effet, elle a proposé des solutions et a exercé un syndicalisme de proposition. Grâce à cette posture professionnelle, la FSE-CSQ a influencé son évolution et, de cette façon, a obtenu de nouveaux droits pour le personnel enseignant. Il est temps de se les approprier.

Dans [cette vidéo](#), Brigitte Bilodeau, vice-présidente de la FSE-CSQ, explique l'offensive professionnelle mise sur pied par la FSE-CSQ pour qu'ensemble, nous fassions respecter ces nouveaux droits et que nous redevenions *Maitres de notre profession* !

Les personnes déléguées sont invitées à présenter la vidéo qui se trouve sur la page d'accueil de la FSE-CSQ aux enseignants de leur école.

Une lettre à déposer aux directions d'école sera envoyée par courriel afin que les membres informent les directions que ce sont les enseignantes et enseignants qui choisissent leur formation.

Proposé par Brigitte Fuller,

Appuyé par Julie Ménard :

A2021-CD-DEC-36 **Il est résolu à l'unanimité** que les personnes déléguées présentent la vidéo sur l'offensive professionnelle aux membres et de les inviter à remettre à leur direction d'école une lettre concernant l'autonomie dans le choix des formations.

7. DÉPÊCHE FSE – L'EXPERTISE PÉDAGOGIQUE ENSEIGNANTE

La vice-présidente à la trésorerie présente la [Dépêche FSE – L'expertise pédagogique enseignante](#). Elle revient sur la clause 4-2.00 de l'Entente locale.

Des précisions sur les termes de la convention locale : élaborer, proposer et convenir sont établies.

8. COMITÉ DES JEUNES

Une place au sein du comité des jeunes sera disponible à la rentrée scolaire.

Une séance de formation pour les enseignantes et les enseignants à statut précaire aura lieu le 14 juin 2021 de 16 h à 18 h. Les sujets abordés lors de cette formation sont notamment l'assurance-emploi et l'accès à la liste de priorité.

9. COMITÉ DES SPÉCIALISTES

La vice-présidente au secrétariat présente l'action de mobilisation en cours avec les enseignantes et les enseignants de musique. Le comité des spécialistes du SERV s'est réuni début mai et croit qu'une ultime action mettant au jeu les spécialistes en musique est possible afin que la décision du CSSTL soit révisée pour la rentrée scolaire 2021-2022.

Un courriel incluant quatre modèles de lettre a été envoyé le 21 mai dernier.

Le but est d'influencer les décideurs en leur remettant les lettres signées des enseignantes et des enseignants en musique. Les lettres doivent être retournées signées avant le 1^{er} juin 2021 par courriel, en la numérisant et en l'envoyant à Claudine Berger à l'adresse courriel claudine@servaudreuil.net. Ces lettres seront déposées d'abord en CRT, ensuite au conseil d'administration du Centre de services scolaire des Trois-Lacs ainsi qu'au Comité d'engagement pour la réussite des élèves.

Le courriel sera envoyé aussi à l'enseignante en art dramatique.

10. DOSSIERS DES ÉLÈVES

En suivi du dernier CGP, une question reste à éclaircir : où se retrouvent les documents de francisation de l'élève, dans le dossier rouge ou vert ? À la lumière des réponses des personnes déléguées, ces documents semblent dans un ou dans l'autre. Un suivi sera fait.

11. QUESTIONS DIVERSES

Pondération à priori : une personne déléguée se questionne sur le calcul de la pondération à priori et le dépassement dans la formation des groupes. Elle est invitée à communiquer avec la présidente. Un exemple sera publié dans l'édition de juin du journal syndical *L'Informel*.

12. **VARIA**

- a) **Séance de mutations** : Les personnes déléguées sont invitées à recueillir les commentaires de leurs collègues sur le déroulement de la séance de mutations et de les transmettre avant le 2 juin à la présidente. En vue de la séance l'an prochain, il est demandé par une personne déléguée de renvoyer le sondage aux membres. Le comité exécutif se penchera sur cette demande à sa prochaine rencontre.
- b) **Prochaine assemblée des personnes déléguées** : La rencontre prévue le 28 juin est devancée au lundi 21 juin à 16 h.

Levée de l'assemblée à 18 h 02

Véronique Lefebvre
Présidente

Amélie Lapointe
Vice-présidente au secrétariat

PROJET